



A.I.P.R

FICHE PROGRAMME



WWW.SFTL.FR

 **02.32.35.34.32 / 06.12.78.60.86**
 **10 RUE DE COCHEREL, 27000 EVREUX.**

VALIDITÉ : 5 ANS

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Cours **théoriques** et cours **pratiques** en alternance.

PUBLICS PRÉREQUIS :

- Toutes les personnes devant accéder à l'A.I.P.R ;
- Présenter les aptitudes médicales et psychotechniques requises ;
- Savoir communiquer en Français (lire, écrire, parler)
- Être majeur.

DURÉE DE LA FORMATION :

La formation se déroule sur 1 journée soit 6 heures théoriques.

De plus : 1 heure de test sera attribué pour les profils "opérateur" ; 2 jours pour les "encadrants" et "concepteurs".

DANS LE CADRE DE LA RÉFORME ANTI-ENDOMMAGEMENT :

Depuis le 1er janvier 2018, l' A.I.P.R est obligatoire pour tout personnel utilisateur d'engins de TP, tout titulaire de CACES®, ainsi que pour les personnes qui intervient sur les chantiers (concepteur, chef de projet, chef de chantier...). Cette nouvelle autorisation fait suite à la réglementation de 2012 concernant les travaux à proximité des réseaux souterrains, aériens et subaquatiques, avec pour objectif de limiter au maximum la détérioration de ces différents réseaux lors des travaux et les dommages aux personnes.

CONCERNANT L' A.I.P.R :

- Si vous validez la formation opérateur, vous obtiendrez uniquement le niveau opérateur.
- Si vous validez le profil encadrant, vous obtiendrez le niveau encadrant et opérateur.
- Si vous validez le profil concepteur, vous cumulerez les 3 profils (opérateurs, encadrant, concepteur.)

OPÉRATEUR :

Salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents.

Conducteur d'engins dans les travaux publics ; Conducteur de nacelles élévatrice, grues, pompe à béton, ; Suiveur ; Canalisateur ; Ouvrier en travaux publics.

ENCADRANT :

Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux.

Conducteur de travaux ; Chargé d'études ; Personnel de bureaux de maîtrise d'oeuvre et d'assistance à maître d'ouvrage ; Personnel de maîtrise d'ouvrage ; Personnel réalisant la détection et le géoréférencement de réseaux.

CONCEPTEUR :

Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'oeuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.

Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte, doit être identifiable comme titulaire d'une A.I.P.R "concepteur".

Chef d'équipe ; Chef de chantier ; Conducteur de travaux.

ENCADREMENT :

La formation est animée par un formateur disposant d'un certificat de qualification professionnelle spécifique de formateur et justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine.

MODALITÉS DE SUIVI ET DE VALIDATION :

Suivi : Chaque participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, signée par le formateur/ testeur.

Évaluation : Test théorique réalisé sur une tablette numérique, provenant de la plateforme national d'examen.

VALIDATION : Attestation de formation et, en cas de réussite aux tests, délivrance de l' A.I.P.R pour les profils validés en formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS : Les documents permettant l'inscription à la formation doivent être remplis et retournés à notre organisme 48h avant le début de la formation.

S'il n'y a plus de place dans la formation que vous désirez, SFTL s'engage à vous en trouver une autre selon vos disponibilités.

Si vous êtes en situation d'handicap, vous pouvez joindre notre référent handicap au 02.32.35.34.32 ou par mail : contact@sftl.fr.